



Département d'évaluation
de la recherche

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES UNITÉS DE RECHERCHE

—
CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Octobre 2021



STRUCTURATION DU RÉFÉRENTIEL

Les domaines d'évaluation

Les domaines d'évaluation définissent le périmètre du processus évaluatif, c'est-à-dire les principaux aspects sur lesquels les comités d'experts peuvent être appelés à se prononcer pour apprécier la façon dont les unités et leurs équipes internes s'acquittent de leurs missions.

À chaque domaine d'évaluation sont associées plusieurs références. Ce référentiel comprend quatre domaines d'évaluation, qui portent le bilan de l'unité. Ils concernent à la fois le profil de l'unité, ses ressources et son organisation, son attractivité, ses produits de la recherche et l'impact sociétal de ses activités au sens large.

Les références

Les références précisent les attendus dont l'évaluation estime le niveau de réalisation. L'ensemble des références constitue donc le champ d'application du domaine d'évaluation auquel elles sont associées.

Les critères

Des critères sont associés à chaque référence. Ils précisent la façon dont la référence doit se traduire dans le rapport d'autoévaluation. Sans avoir un caractère exclusif ni prétendre à l'exhaustivité, ces critères définissent les sujets qui seront examinés par les experts pour vérifier le niveau de réponse de l'entité évaluée aux attendus exprimés par la référence à laquelle ils sont liés.

Un ensemble de données qualitatives et quantitatives seront associées à chaque critère et permettront d'en préciser les modalités d'évaluation. Ces données seront, selon les cas, communes à tous les domaines scientifiques (ST, SVE, SHS) ou relatives aux pratiques spécifiques d'une communauté. Elles seront alors définies dans les Guides des produits et activités de recherche.

DOMAINES D'ÉVALUATION

Domaine d'évaluation 1. Profil, ressources et organisation de l'unité

Ce domaine d'évaluation se décline en trois références relatives à l'adéquation de la politique de recherche mise en œuvre par l'unité (y compris dans sa dimension prospective) avec son potentiel humain, ses moyens financiers et logistiques, et avec les pratiques responsables en matière de ressources humaines, de sécurité, et d'empreinte environnementale.

Référence 1. L'unité possède des ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche.

- C1. L'unité présente un profil d'activités conforme à ses missions et aux possibilités offertes par les ressources humaines que les tutelles mettent à sa disposition.
- C2. En adéquation avec son profil d'activités et son environnement de recherche, l'unité veille à disposer de ressources financières supplémentaires, au-delà de sa dotation récurrente,
- C3. L'unité mutualise une partie de ses ressources propres pour favoriser notamment les activités collectives de recherche et l'émergence de thématiques novatrices.
- C4. L'unité veille à l'adéquation de ses objectifs scientifiques avec les locaux, les infrastructures, les plateformes, les matériels, les logiciels et les ressources documentaires mis à sa disposition.

Référence 2. L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques, y compris dans la dimension prospective de sa politique.

- C1. L'unité a une vision claire de son environnement de recherche et une connaissance solide de ses acteurs. Elle tient compte de la politique de ses tutelles en matière de recherche et de valorisation.
- C2. L'unité associe l'ensemble de ses personnels à l'élaboration de sa politique de recherche et de valorisation et à l'organisation qu'elle implique.
- C3. L'unité est en capacité d'analyser les impacts économiques et sociétaux de la politique qu'elle conduit.

Référence 3. Le fonctionnement de l'unité est conforme aux réglementations en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement et de protection du patrimoine scientifique.

- C1. L'unité se conforme à des principes de gestion des ressources humaines respectueux de la parité et non discriminatoire en matière de formation, de mobilité interne et d'évolution des carrières de ses personnels.
- C2. L'unité est attentive aux conditions de travail de ses personnels, à leur santé, à leur sécurité et à la prévention des risques psycho-sociaux.
- C3. L'unité applique toutes les dispositions nécessaires à la protection du patrimoine scientifique et des systèmes informatiques.
- C4. L'unité applique les recommandations relatives à la prévention des risques environnementaux et à la poursuite des objectifs de développement durable.
- C5. L'unité actualise régulièrement le plan de continuité d'activité (PCA) qui doit lui permettre de faire face à des situations d'urgence.

Domaine d'évaluation 2. Attractivité

L'attractivité peut être définie comme la capacité d'une unité de recherche à devenir un pôle d'attraction au sein des communautés académiques nationales et internationales, qui résulte de la reconnaissance dont elle bénéficie aux yeux de ces communautés.

Ce domaine d'évaluation se décline en quatre références qui portent respectivement sur le rayonnement scientifique des membres de l'unité, sur la qualité de sa politique d'encadrement et d'accueil en lien avec les écoles doctorales, sur sa capacité d'obtenir des financements sur appels à projets compétitifs, et sur la qualité de ses équipements et de leur gestion.

Référence 1. L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et contribue à la construction de l'espace européen de la recherche.

- C1. Les membres de l'unité sont invités à présenter leurs travaux dans des institutions académiques ou des congrès internationaux et européens.
- C2. L'unité organise des congrès internationaux et européens majeurs, ou ses membres font partie des comités scientifiques de ces manifestations.
- C3. Les membres de l'unité exercent des responsabilités éditoriales dans des revues et des collections reconnues internationalement.
- C4. Les membres de l'unité participent à des instances de pilotage de la recherche ou d'expertise scientifique à l'échelle internationale, européenne et nationale.
- C5. L'unité compte en son sein des membres d'académies, d'institutions scientifiques et de sociétés savantes reconnues internationalement.
- C6. L'unité compte en son sein des lauréats de divers prix et distinctions scientifiques internationaux, européens et nationaux.

Référence 2. L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accueil des personnels.

- C1. Au sein de l'unité, les chercheurs en début de carrière (doctorants, post-doctorants) bénéficient d'un environnement et d'un encadrement de qualité leur assurant des conditions de travail favorables.
- C2. L'unité attire régulièrement des chercheurs juniors et seniors qui candidatent à des postes de permanents et auxquels elle fournit un environnement propice au développement de leurs activités de recherche.
- C3. L'unité est en capacité d'accueillir des chercheurs invités de renom.
- C4. L'unité déploie la stratégie opérationnelle de ses tutelles en matière d'intégrité scientifique et de science ouverte.

Référence 3. L'unité est attractive par la reconnaissance que lui confèrent ses succès à des appels à projets compétitifs.

- C1. L'unité répond avec succès à des appels à projets internationaux et européens.
- C2. L'unité est impliquée dans des structures et des projets financés par les programmes d'investissements d'avenir (PIA).
- C3. L'unité porte des projets financés par l'Agence nationale de la recherche (ANR).
- C4. L'unité répond avec succès à d'autres appels à projets lancés par ses tutelles, les collectivités territoriales, des associations caritatives, etc.
- C5. L'unité est en capacité, sur ses ressources propres, de financer des contrats doctoraux et post-doctoraux, des contrats d'ingénieurs et de techniciens, des chaires, des équipements lourds.

Référence 4. L'unité est attractive par la qualité de ses équipements lourds et de ses compétences technologiques.

C1. L'unité utilise des plateformes, des équipements lourds, des démonstrateurs de pointe bénéficiant d'un label ou d'une certification.

C2. L'unité a une stratégie de développement, de maintenance et de jouvence ainsi que d'ouverture à des tiers industriels de ses plateformes, de ses équipements lourds, de ses démonstrateurs.

C3. L'unité dispose de personnels techniques qualifiés dans la gestion de ses plateformes, de ses équipements lourds, de ses démonstrateurs.

Domaine d'évaluation 3. Production scientifique

Ce domaine d'évaluation se décline en trois références qui portent respectivement sur les aspects qualitatifs, quantitatifs et éthiques de la production scientifique.

Référence 1. La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

C1. La production scientifique de l'unité repose sur des fondements théoriques et méthodologiques solides.

C2. La production scientifique de l'unité est originale.

C3. La production scientifique de l'unité constitue un apport significatif à la connaissance.

C4. La production scientifique de l'unité paraît dans des supports de qualité.

C5. La production scientifique de l'unité prend la forme de co-publications avec des partenaires du meilleur niveau international.

Référence 2. La production scientifique est proportionnée au potentiel de recherche de l'unité et répartie entre ses personnels.

C1. La production scientifique est en adéquation avec le potentiel de recherche de l'unité. Elle ne sacrifie pas la qualité de la recherche à la quantité.

C2. La production scientifique de l'unité est répartie de façon équilibrée entre les équipes.

C3. Tous les chercheurs et enseignants-chercheurs permanents contribuent à la production scientifique de l'unité.

C4. Tous les doctorants et les post-doctorants participent à la production scientifique de l'unité.

Référence 3. La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte.

C1. La production scientifique de l'unité résulte d'activités de recherche qui respectent l'ensemble des règles et valeurs garantissant leur caractère honnête et scientifiquement rigoureux.

C2. La production scientifique de l'unité est le résultat d'une recherche qui satisfait au respect de la personne humaine et de la vie animale.

C3. La production scientifique de l'unité respecte les principes de la science ouverte en partageant le plus largement et le plus rapidement possible les publications, méthodes, données, codes et autres éléments constitutifs de la démarche scientifique.

Domaine d'évaluation 4. Inscription des activités de recherche dans la société

Dans ce domaine d'évaluation, « société » est entendu au sens large : l'inscription de l'activité de l'unité de recherche dans la société peut concerner l'économie, la santé, la culture, l'environnement, etc. Le domaine se décline en trois références, qui portent respectivement sur les interactions de l'unité avec les acteurs du monde non-académique, les produits de sa recherche à destination des acteurs socio-économiques et ses interventions dans la sphère publique.

Référence 1. L'unité se distingue par la qualité de ses interactions non-académiques.

- C1. L'unité établit des partenariats conventionnés avec des acteurs du monde non-académique et développe des projets collaboratifs de recherche avec les industriels.
- C2. Dans ses réponses aux demandes des acteurs du monde non-académique, l'unité se saisit de sujets à haute valeur scientifique et technologique, en cohérence avec sa politique de recherche.
- C3. Les partenariats non-académiques à l'initiative desquels se trouve l'unité permettent de relever des défis technologiques, environnementaux ou sociétaux.
- C4. L'unité encourage l'accueil de professionnels et la mise à disposition de ses personnels au sein de structures non-académiques.
- C5. L'unité accueille des doctorants dont la recherche est financée en totalité ou en partie par des partenaires non-académiques.
- C6. L'unité bénéficie de conventions pour la formation continue des acteurs du monde non-académique.
- C7. L'unité est engagée dans des activités de science participative.

Référence 2. L'unité développe des produits à destination du monde socio-économique.

- C1. L'unité développe des ressources scientifiques et technologiques valorisées au plan économique. Elle mène une politique active de protection de la propriété intellectuelle, et notamment de demande de dépôts de brevets.
- C2. L'unité est à l'origine de la création de start-up. Elle concourt, le cas échéant, à la création d'emplois et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- C3. L'unité a une activité de diffusion de ses résultats auprès des acteurs du monde socio-économique.
- C4. L'unité contribue à la rédaction de normes, de procédures, de recommandations, de référentiels, reconnus par des instances compétentes (ISO, AFNOR, HAS, etc.).
- C5. L'unité, par ses expertises ou ses recommandations, documente des acteurs sociaux : instances internationales, personnalités politiques, administrations publiques, associations de consommateurs, associations de patients, etc.

Référence 3. L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

- C1. L'unité met ses compétences scientifiques au service de l'organisation de manifestations destinées au grand public (expositions, biennales, installations, concerts, spectacles, etc.).
- C2. Les membres de l'unité, en lien avec leurs compétences scientifiques, intègrent la médiation scientifique. Ils interviennent dans les médias, sur internet ou sur les réseaux sociaux dans le respect de l'intégrité scientifique et de la déontologie.
- C3. L'unité organise des actions de sensibilisation à destination des jeunes (élèves, collégiens, lycéens).



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10
hceres.fr

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur